PANTHÉON-ASSAS
UNIVERSITÉ
PARIS

IRDA PARIS
Institut de recherche
en droit des affaires
de Paris

# Revue des sommaires

Jeudi 16 juillet 2026

Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202e année
16 juillet 2026
n° 27 / 8136e
pages 1265 à 1320

## CHRONIQUE / Internet

### Du contrôle des contenus numériques à celui de la conception des services

À propos des décisions *State of New Mexico, ex rel. v. Meta Platforms Inc. et al. et P.F. et al. (KGM) v. Meta Platforms et al.*

> *Judith Rochfeld et Célia Zolynski* 1278


## ÉDITORIAL

1265 *Stop Killing Games* (ou le renouvellement manqué de la fabrique du droit européen), *Maxime Barba*

## ACTUALITÉS

1268 Pratique restrictive (préavis) : transport routier de marchandises
1269 Créance prioritaire (créance de restitution) : pas de traitement préférentiel
1269 Assistance à l'enfance en danger : domaine d'application
1271 Liberté d'expression (vie privée) : droit au respect de la voix
1272 Conflit de lois (régime matrimonial) : double nationalité française et étrangère
1273 Démission (clause de non-concurrence) : renonciation de l'employeur
1274 Prestation familiale : étrangers non ressortissants de l'Union européenne
1274 Mesure d'instruction (requête) : modification de la mission du technicien

## POINT DE VUE

1276 L'articulation des articles 1171 du code civil et L. 212-1 du code de la consommation, *Xavier Henry*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1286 Panorama : Droit des dessins ou modèles interne, communautaire et de l'Union, *Jean-Christophe Galloux et Pascal Kamina*
1298 Notes : Faute de la victime : un revirement, mais limité !, *note sous Ass. plén., 29 mai 2026, Romain Loir*
1302 Nullité du contrat pour violence par abus de dépendance : une subversion de l'article 1143 du code civil ?, *note sous Civ. 3e, 4 juin 2026, Thomas Genicon*
1310 Le recours contre le mandat d'arrêt français à l'origine d'un placement sous écrou extraditionnel à l'étranger : avancées ou faux-semblants ?, *note sous Crim. 27 mai 2026, Didier Rebut*

## ENTRETIEN

1320 Claire Hédon – Pour que le droit n'oublie personne



322627
9 782993 226278

Lefebvre Dalloz


Imprimé par DONNEVILLE (sonneville@u-paris2.fr) Tous droits réservés

Recueil Dalloz

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Dalloz
DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET
DIRECTRICE
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION
• DIRECTION
**Rédacteur en chef :** Alain LIENHARD
• RÉDACTION
Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL
• CHEFS DE RUBRIQUES
Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD
• ÉDITION-RÉALISATION
**Secrétaires de rédaction :**
Laurence BREUZÉ-DINNAT
Lindsay GILBERT
**Première secrétaire de rédaction :**
Katy PERCHEREAU
**Directrice de la Production éditoriale :**
Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ
**Directeur artistique :** Patrick VERDON
**Illustration couverture :** Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS
**Abonnements :** Alexandra DORAY, *Directrice*
**Responsable relations clients :** Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 0183101010
**Directrice de clientèle Publicité :** Carole MESSALATI
publicite@lefebvre-sarrut.eu
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC
Étranger : 1304,64 € TTC
ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206
DUPLIPRINT Mayenne
733 rue St Léonard, 53100 Mayenne
Dépôt légal - Juillet 2026

LEFEBVRE DALLOZ
Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges
CS 90358
92072 Paris La Défense cedex
Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €
572 195 550 RCS Nanterre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite

Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

1265 ÉDITORIAL
Maxime Barba
*Stop Killing Games*
(ou le renouvellement manqué de la fabrique du droit européen)

## ACTUALITÉS

1268 DROIT DES AFFAIRES

Banque-Crédit-Garantie
Cautionnement (disproportion) : appréciation des engagements de la caution, *Com. 8 juill. 2026*

Concurrence-Distribution
Pratique restrictive (préavis) : transport routier de marchandises, *Com. 1er juill. 2026*

Consommation
Surendettement (étendue) : dettes professionnelles et non professionnelles, *Civ. 2e, 2 juill. 2026*

Entreprise en difficulté
Créance prioritaire (créance de restitution) : pas de traitement préférentiel, *Com. 1er juill. 2026*

1269 DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance
Cession de créance (opposabilité) : modalités de la notification, *Com. 1er juill. 2026*
Compensation de créance : date de l'effet extinctif, *Com. 1er juill. 2026*
Vente (obligation de conseil) : adaptation du matériel à son usage, *Com. 8 juill. 2026*

Famille-Personne-Succession
Assistance à l'enfance en danger : domaine d'application, *Civ. 1re, 1er juill. 2026*
Gestation pour autrui (*exequatur*) : portée et contrôle du jugement étranger, *Ass. plén., 3 juill. 2026*
Autorité parentale : autorisation de sortie de l'enfant du territoire, *Civ. 1re, 1er juill. 2026*
Liberté d'expression (vie privée) : droit au respect de la voix, *Civ. 1re, 24 juin 2026*

1271 DROIT IMMOBILIER

Bail
Bail rural (définition) : notion de contrepartie onéreuse, *Civ. 3e, 2 juill. 2026*
Bail rural (ordre public) : remise d'argent par le preneur au bailleur, *Civ. 3e, 2 juill. 2026*

Copropriété
Syndic (absence) : désignation d'un administrateur provisoire, *Civ. 3e, 9 juill. 2026*

1272 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit international
Conflit de lois (régime matrimonial) : double nationalité française et étrangère, *Civ. 1re, 1er juill. 2026*

1273 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail
Démission (clause de non-concurrence) : renonciation de l'employeur, *Soc. 1er juill. 2026*
Durée du travail (preuve) : office et pouvoir d'appréciation du juge, *Soc. 1er juill. 2026*

Sécurité sociale
Prestation familiale : étrangers non ressortissants de l'Union européenne, *Civ. 2e, 2 juill. 2026*

1274 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile
Mesure d'instruction (requête) : modification de la mission du technicien, *Civ. 2e, 2 juill. 2026*
Exécution provisoire (demande d'arrêt) : demande de radiation du rôle, *Civ. 2e, 11 juin 2026*



Imprimé par DONNEVILLE (sonneville@u-paris2.fr) Tous droits réservés

16 juillet 2026 - n° 27 / 8136e

## POINT DE VUE

1276 L'articulation des articles 1171 du code civil et L. 212-1 du code de la consommation
par Xavier Henry

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1278 Du contrôle des contenus numériques à celui de la conception des services
À propos des décisions *State of New Mexico, ex rel. v. Meta Platforms Inc. et al.* et *P.F. et al. (KGM) v. Meta Platforms et al.*
par Judith Rochfeld et Célia Zolynski

### PANORAMA

1286 Droit des dessins ou modèles interne, communautaire et de l'Union
*juin 2025 – mai 2026*
par Jean-Christophe Galloux et Pascal Kamina

### NOTES

1298 Faute de la victime : un revirement, mais limité !, *note sous Ass. plén., 29 mai 2026*
par Romain Loir

1302 Nullité du contrat pour violence par abus de dépendance : une subversion de l'article 1143 du code civil ?, *note sous Civ. 3e, 4 juin 2026*
par Thomas Genicon

1310 Le recours contre le mandat d'arrêt français à l'origine d'un placement sous écrou extraditionnel à l'étranger : avancées ou faux-semblants ?, *note sous Crim. 27 mai 2026*
par Didier Rebut

**Le prochain numéro du Recueil paraîtra le 30 juillet 2026**

## ENTRETIEN

1320 Claire Hédon – Pour que le droit n'oublie personne

## À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.
Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.
Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.
Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :
- pour une chronique : 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » : 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence : 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) : 5 500 signes (références entre parenthèses).



Imprimé par DONNEVILLE (sonneville@u-paris2.fr) Tous droits réservés

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire
202e année
9 juillet 2026
n° 26 / 8135e
pages 1217 à 1264

CHRONIQUE / Constitution et pouvoirs publics

La Constitution de Bayeux

> *Bernard Beignier* 1228


## ÉDITORIAL

1217 Impartialité théorique mais en pratique(s) ?, *Mathieu Touzeil-Divina*

## ACTUALITÉS

1220 Prospection directe (cumul des poursuites) : inconstitutionnalité du régime
1221 Bail commercial (vente du local) : rétractation d'une offre non acceptée
1221 Contrat d'entreprise (marché à forfait) : faculté de résiliation unilatérale
1221 Urbanisme (infraction) : différé des mesures de démolition et expulsion
1222 Données personnelles (violation) : droit à réparation d'un salarié
1223 Agression sexuelle : application dans le temps de la loi du 6 novembre 2025
1223 Détention (condition indigne) : simple changement de cellule
1224 Durée du travail (preuve) : mesure d'instruction *in futurum*

## POINT DE VUE

1225 La clause d'enseigne, la franchise participative et la liberté d'entreprendre, *Thierry Lambert*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

1237 Panorama : Droit constitutionnel, *Émilie Debaets et Nathalie Jacquinot*
1248 Notes : Le formalisme simplifié de la clause résolutoire,
*note sous Com. 3 juin 2026, Yves-Marie Laithier*
1253 Quand la tontine tue la société, *note sous Civ. 3e, 9 avr. 2026, Jean-Baptiste Barbièri*
1257 Régime et prescription de l'action en responsabilité contre le transporteur aérien,
*note sous Cass., ch. mixte, 27 mars 2026, Laurent Siguoirt*

## ENTRETIEN

1264 Grégoire Leray – Le contentieux environnemental à l'épreuve de l'accélération des projets stratégiques



322626
9 782993 226261

Lefebvre Dalloz


Imprimé par DONNEVILLE (sonneville@u-paris2.fr) Tous droits réservés

Recueil Dalloz

recueil@dalloz.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
JULIEN TANGUY,
représentant permanent de Lefebvre Dalloz
DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE DELESALLE SORDET
DIRECTRICE
DE LA RÉDACTION CIVIL, PÉNAL ET IMMOBILIER,
CORINNE GENDRAUD

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION
• DIRECTION
**Rédacteur en chef :** Alain LIENHARD
• RÉDACTION
Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL
• CHEFS DE RUBRIQUES
Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET
Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER
Contrat d'affaires : Xavier DELPECH
Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH
Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD
Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET
Société et marché financier : Alain LIENHARD
• ÉDITION-RÉALISATION
**Secrétaires de rédaction :**
Laurence BREUZÉ-DINNAT
Lindsay GILBERT
**Première secrétaire de rédaction :**
Katy PERCHEREAU
**Directrice de la Production éditoriale :**
Anne-Laure CHAUMEIL MENNESSIEZ
**Directeur artistique :** Patrick VERDON
**Illustration couverture :** Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS
**Abonnements :** Alexandra DORAY, *Directrice*
**Responsable relations clients :** Corinne ROUTIER
src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 0183101010
**Directrice de clientèle Publicité :** Carole MESSALATI
publicite@lefebvre-sarrut.eu
Revue hebdomadaire (44 numéros par an)
Prix de l'abonnement : France : 1234,20 € TTC
Étranger : 1304,64 € TTC
ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206
DUPLIPRINT Mayenne
733 rue St Léonard, 53100 Mayenne
Dépôt légal - Juillet 2026

LEFEBVRE DALLOZ
Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges
CS 90358
92072 Paris La Défense cedex
Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €
572 195 550 RCS Nanterre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdite

Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

ÉDITORIAL
Mathieu Touzeil-Divina
1217 Impartialité théorique mais en pratique(s) ?

ACTUALITÉS

1220 DROIT DES AFFAIRES
Commerce électronique
Prospection directe (cumul des poursuites) : inconstitutionnalité du régime,
*Cons. const. 25 juin 2026*
Fonds de commerce et commerçants
Bail commercial (vente du local) : rétractation d'une offre non acceptée,
*Civ. 3e, 25 juin 2026*

1221 DROIT IMMOBILIER
Construction-Urbanisme
Contrat d'entreprise (marché à forfait) : faculté de résiliation unilatérale,
*Civ. 3e, 25 juin 2026*
Urbanisme (infraction) : différé des mesures de démolition et expulsion,
*Civ. 3e, 25 juin 2026*

1222 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN
Droit européen
Données personnelles (violation) : droit à réparation d'un salarié,
*Soc. 24 juin 2026*

1223 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE
Droit pénal
Agression sexuelle : application dans le temps de la loi du 6 novembre 2025,
*Crim. 1er juill. 2026*
Procédure pénale
Détention (condition indigne) : simple changement de cellule,
*Crim. 30 juin 2026*

1224 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE
Droit du travail
Durée du travail (preuve) : mesure d'instruction *in futurum*,
*Soc. 24 juin 2026*



Imprimé par DONNEVILLE (sonneville@u-paris2.fr) Tous droits réservés

9 juillet 2026 - n° 26 / 8135e

## POINT DE VUE

1225 La clause d'enseigne, la franchise participative et la liberté d'entreprendre
par Thierry Lambert

## / ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1228 La Constitution de Bayeux
par Bernard Beignier

### PANORAMA

1237 Droit constitutionnel
*janvier 2025 – décembre 2025*
par Émilie Debaets et Nathalie Jacquinot

### NOTES

1248 Le formalisme simplifié de la clause résolutoire,
*note sous Com. 3 juin 2026*
par Yves-Marie Laithier

1253 Quand la tontine tue la société,
*note sous Civ. 3e, 9 avr. 2026*
par Jean-Baptiste Barbièri

1257 Régime et prescription de l'action en responsabilité contre le transporteur aérien,
*note sous Cass., ch. mixte, 27 mars 2026*
par Laurent Siguoirt

## 1 2 3 ENTRETIEN

1264 Grégoire Leray – Le contentieux environnemental à l'épreuve de l'accélération des projets stratégiques

## À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.
Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.
Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.
Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :
- pour une chronique :
  40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... » :
  9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence :
  20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate) :
  5 500 signes (références entre parenthèses).



Imprimé par DONNEVILLE (sonneville@u-paris2.fr) Tous droits réservés

RTDCom. - avril-juin 2026 - pages 271 à 542
2

ARTICLES

271 Le droit au paiement du banquier mobilisateur à l'épreuve des procédures collectives
Mitche-Axel Bibalou

295 Les défis de la protection des logiciels
Laïsa Ferreira

# RTDCom.

## Revue trimestrielle de droit commercial et de droit économique

CHRONIQUES

322 Créances commerciales : vive le recouvrement rapide !
Denis Mouralis

368 Dessins et modèles : un point sur le principe de l'unité de l'Art à l'occasion des arrêts *MIO* et *Deity Shoes* de la Cour de justice
Frédéric Pollaud-Dulian

445 En l'absence d'éléments intrinsèques ou extrinsèques contraires, un pacte d'associés non assorti d'un terme exprès est réputé avoir été conclu pour la durée restant à courir de la société
Jacques Moury

ref: 512602
9 782995 126026

Lefebvre Dalloz

Imprimé par DONNEVILLE (sonneville@u-paris2.fr) Tous droits réservés

RTDCom.
Revue trimestrielle de droit commercial et de droit économique

# SOMMAIRE

## ARTICLES

Le droit au paiement du banquier mobilisateur à l'épreuve des procédures collectives
Mitche-Axel Bibalou ..... 271

Les défis de la protection des logiciels
Laïsa Ferreira ..... 295

## CHRONIQUES

Organisation générale du commerce

Tribunaux de commerce et arbitrage
Eric Loquin et Denis Mouralis ..... 313

Propriétés incorporelles

Propriété littéraire et artistique et droit du marché de l'art
Frédéric Pollaud-Dulian ..... 361

Droit des nouvelles technologies
Philippe Gaudrat ..... 401

Sociétés et autres groupements

Sociétés en général
Arnaud Lecourt ..... 407

Sociétés par actions
Jacques Moury ..... 445

Sociétés civiles, associations et autres groupements
David Hiez ..... 455

Crédit et titres de crédit
Dominique Legeais ..... 469

Contrats commerciaux et autres contrats d'affaires
Valerio Forti ..... 477

Entreprises en difficulté

Sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires
Arlette Martin-Serf ..... 493

Droit pénal des affaires
Laurent Saenko ..... 503

Régime fiscal des affaires
Olivier Fouquet ..... 527

Droit européen des affaires
Anne Marmisse-d'Abbadie d'Arrast ..... 531

## TABLES

Tables trimestrielles ..... 537



Imprimé par DONNEVILLE (sonneville@u-paris2.fr) Tous droits réservés

# La Semaine Juridique - édition Générale (JCP G), n° 28 du 13 juillet 2026

## Sommaire du numéro

### La Semaine du droit

ÉDITO
**Le pataquès**
N° 879 - Par Christophe JAMIN — Consulter le PDF

LES ACTEURS | IMMOBILIER
**Christelle Coutant-Lapalus : présidente du GRECCO**
N° 880 - Par Sophie MICHELIN-MAZÉRAN — Consulter le PDF

LIBRES PROPOS | UNION EUROPÉENNE
**Le juge européen définiteur de l'autonomie constitutionnelle des États**
N° 881 - Par Bertrand MATHIEU — Consulter le PDF

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | BAUX D'HABITATION
**Location de logement à usage de résidence principale : évolution des contrats de bail à partir d'octobre 2026**
N° 882 — Consulter le PDF

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | GESTATION POUR AUTRUI
**GPA : reconnaissance de la filiation de l'enfant avec les parents d'intention en dépit de l'interdit français**
N° 883 — Consulter le PDF

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | MINEURS
**Mineur en danger : le champ de protection de l'assistance éducative**
N° 884 — Consulter le PDF

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | JOURNAL OFFICIEL
**Journal officiel du 2 au 8 juillet 2026**
N° 885 — Consulter le PDF

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | COUR DE CASSATION

## Arrêts B de la Cour de cassation du 22 au 28 juin 2026

N° 886 Consulter le PDF

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | DOMMAGE CORPOREL

## Retour sur les pertes de gains professionnels futurs de la victime sans emploi au jour de la liquidation de son préjudice

N° 887 - Par Nicolas RIAS Consulter le PDF

AFFAIRES | LANCEURS D'ALERTE

## Réception et traitement par Tracfin, depuis le 1er juillet, des signalements adressés par des lanceurs d'alerte

N° 888 Consulter le PDF

AFFAIRES | PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

## Mesures d'harmonisation, de simplification et de modernisation des procédures de l'INPI

N° 889 Consulter le PDF

AFFAIRES | JOURNAL OFFICIEL

## Journal officiel du 2 au 8 juillet 2026

N° 890 Consulter le PDF

AFFAIRES | COUR DE CASSATION

## Arrêts B de la Cour de cassation du 22 au 28 juin 2026

N° 891 Consulter le PDF

AFFAIRES | SOCIÉTÉS CIVILES

## Quel juge pour révoquer un dirigeant social ?

N° 892 - Par Bruno DONDERO Consulter le PDF

SOCIAL | ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

## Faute inexcusable : revirement sur la charge de la preuve d'exposition au risque en cas de pluralité d'employeurs

N° 893 Consulter le PDF

SOCIAL | ÉTRANGERS

## Prestations familiales : un parent titulaire d'un permis unique ne peut se voir opposer l'entrée irrégulière de son enfant en France

N° 894 Consulter le PDF

SOCIAL | JOURNAL OFFICIEL

## Journal officiel du 2 au 8 juillet 2026

N° 895 Consulter le PDF

SOCIAL | COUR DE CASSATION

## Arrêts B de la Cour de cassation du 22 au 28 juin 2026

N° 896 Consulter le PDF

PUBLIC ET FISCAL | COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

## Bien vieillir : le Gouvernement modernise le registre communal des personnes vulnérables

N° 897 Consulter le PDF

PUBLIC ET FISCAL | INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

## Un rapport plaide pour un déploiement maîtrisé de l'intelligence artificielle dans les administrations publiques

N° 898 Consulter le PDF

PUBLIC ET FISCAL | JOURNAL OFFICIEL

## Journal officiel du 2 au 8 juillet 2026

N° 899 Consulter le PDF

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | DROIT AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

## Refus d'enregistrement d'un acte de naissance établi à l'étranger de l'enfant d'un couple de même sexe

N° 900 - Par Frédéric SUDRE Consulter le PDF

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | INTERDICTION DES MAUVAIS TRAITEMENTS

## Placement en foyer des victimes de violences domestiques

N° 901 - Par Béatrice PASTRE-BELDA Consulter le PDF

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | CONFLITS DE LOIS

## Loi applicable et contrat d'instrument financier

N° 902 - Par Dominique BERLIN Consulter le PDF

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | COMMERCE ÉLECTRONIQUE

## Conciliation entre libre prestation de services numériques et protection de l'ordre public

N° 903 - Par Dominique BERLIN Consulter le PDF

EN RÉGION | RESPONSABILITÉ CIVILE

## Suicide de la victime d'une infraction pénale : un lien de causalité ?

N° 904 - Par Jean-Christophe BONNEAU Consulter le PDF

EN RÉGION | UNIVERSITÉS

## L'UFR SJEPG, dans une nouvelle dimension

N° 905 - Par Christophe LANG Consulter le PDF


## La Semaine de la doctrine


L'ÉTUDE | DROIT DU TRAVAIL

## La prescription en droit du travail

N° 906 - Par Julien ICARD Consulter le PDF

LA CHRONIQUE | BIOÉTHIQUE

## Bioéthique

N° 907 - Par Christian BYK Consulter le PDF

LA VIE DES IDÉES | CONCURRENCE

## Pouvoirs d'enquêtes, entre extension des prérogatives et garanties procédurales

N° 908 - Par Natasha TARDIF et Léonie DHELLEMMES Consulter le PDF

LA VIE DES IDÉES | COLLOQUE

## Liberté d'expression et principe de proportionnalité

N° 909 - Par Bernard BEIGNIER Consulter le PDF

## La Semaine du praticien

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | COLLOQUE

## 3 Questions à Sylvain Jobert, secrétaire général de l'ADIEJ et Véronique Tellier-Cayrol, directrice de l'IEJ de la faculté de droit de Tours

N° 910 Consulter le PDF

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | MAGISTRATS

## L'équipe autour du magistrat : un levier stratégique à consolider

N° 911 Consulter le PDF

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCATS

## L'assistance d'un avocat : un droit pour tous les mineurs en assistance éducative

N° 912 Consulter le PDF

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCATS

## Avocat collaborateur : la décision modifiant l'article 14 du RIN est publiée

N° 913 Consulter le PDF

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCATS

## Formation continue des avocats : le CNB ouvre une concertation sur un projet de réforme

N° 914 Consulter le PDF

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCATS

## CRFPA : vers une dérogation à la limite des trois passages pour les candidats en situation de handicap

N° 915 Consulter le PDF

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | BARREAU DE PARIS

## Présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre : résolution du barreau de Paris

N° 916 Consulter le PDF

Lextenso

# BULLETIN JOLY BOURSE

ACTUALITÉ DU DROIT FINANCIER

## À LA UNE


ABUS DE MARCHÉ

Seul l'émetteur rend l'information privilégiée publique : la CJUE précise les conditions de publicité au sens du règlement *Abus de marché* → PAGE 11

Éric Dezeuze et Agathe Henry

Inscription sur une liste d'initiés et caractère précis de l'information privilégiée : l'éclairage de la CJUE → PAGE 16

Anastasia Sotiropoulou

ÉCLAIRAGE

Le retard de transposition en France de la directive *AIFM 2* : quelles causes et quels enjeux ? → PAGE 4

Michel Storck

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Définition de l'action de concert : l'emprise européenne s'intensifie → PAGE 44

Cécile Granier



KIOSQUE Lextenso

Votre revue OFFERTE sur tous vos écrans



JUILLET-AOÛT 2026 - N° 4

# SOMMAIRE

## ÉCLAIRAGE

BJB202r7 • **Le retard de transposition en France de la directive *AIFM 2* : quelles causes et quels enjeux ?** **4**

**Michel Storck**

## ABUS DE MARCHÉ

BJB202r6 • **Seul l'émetteur rend l'information privilégiée publique : la CJUE précise les conditions de publicité au sens du règlement *Abus de marché*** **11**

**Éric Dezeuze et Agathe Henry** – CJUE, 16 avr. 2026, n° C-229/24, Brännelius

BJB202q8 • **Inscription sur une liste d'initiés et caractère précis de l'information privilégiée : l'éclairage de la CJUE** **16**

**Anastasia Sotiropoulou** – CJUE, 19 mars 2026, n° C-363/24

BJB202r3 • **La liste d'initiés, instrument de prévention et de répression des abus de marché** **20**

**Marina Teller** – CA Paris, 5-7, 26 févr. 2026, n° 23/05561

BJB202r5 • **L'initié primaire fantôme** **25**

**Maxime Galland** – AMF, déc., 20 mai 2026, n° SAN-2026-04

## ÉMETTEURS

BJB202q9 • **Plans de successions des dirigeants : quelles propositions de l'AMF ?** **29**

**Myriam Epelbaum** – AMF, Rapport 2025 sur le gouvernement d'entreprise et rémunération des dirigeants des sociétés cotées, 12 déc. 2025

## PRESTATAIRES

BJB202r1 • **Conseil en investissement portant sur une gestion sous mandat** **32**

**Isabelle Riassetto** – AMF, accord de composition administrative, 12 nov. 2025, n° TRA-2026-01

## PRODUITS FINANCIERS ET CRYPTO-ACTIFS

BJB202r4 • **Transfert de propriété et nantissement des crypto-actifs : entre sécurisation du cadre juridique et soutien au développement du crédit adossé aux crypto-actifs** **36**

**Anthony Aranda Vasquez** – D. n° 2026-420, 29 mai 2026, relatif au transfert de propriété et au nantissement d'actifs numériques : JO, 31 mai 2026

BJB202r2 • **La commercialisation à distance de services financiers en droit français** **38**

**Patrick Barban** – Ord. n° 2026-2, 5 janv. 2026, relative à la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs : JO, 6 janv. 2026 – D. n° 2026-3, 5 janv. 2026, relatif à la commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs : JO, 6 janv. 2026

## OPÉRATIONS FINANCIÈRES

BJB202r0 • **Définition de l'action de concert : l'emprise européenne s'intensifie** **44**

**Cécile Granier** – CJUE, 12 févr. 2026, nº C-864/24, Valora

## CONFORMITÉ

BJB202r9 • **Précisions sur l'accès au registre des bénéficiaires effectifs et la formation des professionnels** **52**

**Anthony Aranda Vasquez** – D. nº 2026-310, 24 avr. 2026, relatif à l'accès au registre des bénéficiaires effectifs et à l'obligation de formation des professionnels assujettis aux obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme : JO, 25 avr. 2026

BJB202r8 • **Radiation d'un PSAN pour exercice illégal d'une activité de financement participatif : enjeux pour les PSCA** **53**

**Anthony Aranda Vasquez** – AMF, déc., 7 mai 2026, radiation d'un prestataire de services sur actifs numériques sur avis conforme de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

## INFRASTRUCTURES DE MARCHÉ

BJB202q6 • **L'ouverture encadrée de l'accès direct des FIA à fort effet de levier aux contreparties centrales** **56**

**Michel Storck** – D. nº 2026-195, 18 mars 2026, modifiant les conditions d'accès des fonds d'investissement alternatifs aux chambres de compensation : JO, 20 mars 2026

Lextenso

# Gazette du Palais

15 JUILLET 2026 146e ANNÉE · N° 23 · HEBDOMADAIRE ·

## À la une

### Le secret professionnel de l'avocat et l'administration fiscale

étude par André PERCHERON

*De récentes décisions interrogent l'étendue de la protection offerte par le secret professionnel des avocats face aux pouvoirs de contrôle de l'administration fiscale.*

© Jérôme

## Actualité

### Le projet de loi sur la justice criminelle définitivement adopté

focus

## Doctrine

### L'article L. 133-4 du Code de la sécurité sociale : entre ambition normative et inefficacité pratique

étude par Stéphane CECCALDI

## Jurisprudence

### Escroqueries aux placements et responsabilité de la banque réceptrice : la localisation du préjudice purement financier dans le règlement *Rome II*

note par Pierre GONDARD
sous Cass. 1re civ., 6 mai 2026 (4 arrêts)

**Gazette Spécialisée**

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• **Jehan-Denis BARBIER**
*Avocat au barreau de Paris, cabinet Barbier-Associés*

• **Charles-Édouard BRAULT**
*Avocat au barreau de Paris, cabinet Brault & Associés*

• **André JACQUIN**
*Avocat au barreau de Paris, cabinet Jacquin-Maruani Associés*

AVEC LA PARTICIPATION DE

**Sabine CHASTAGNIER, Rémy CONSEIL, Olivier JACQUIN et Séverine VALADE**



KIOSQUE Lextenso
Votre revue OFFERTE sur tous vos écrans

# Sommaire

**Gazette du Palais**

**Édité par Lextenso**
1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

**Directrice générale, Directrice de la publication :**
Emmanuelle Filiberti
**Présidente du Conseil scientifique :**
Marie Burguburu Charvet

**Rédactrice en chef :** Laurence Garnerie
**Coordinatrice de la Gazette spécialisée :** Marie Rajchenbach
**Rédacteurs :** Catherine Berlaud, Nathalie Finck et Samuel Seroc
**Responsable scientifique :** Pauline Le Monnier de Gouville
**Secrétaire de rédaction :** Elsa Boulinguez

**Rédaction :**
Tél. : 01 40 93 40 00
**Courriel :** redactiongp@lextenso.fr

**Abonnements :**
Tél. : 01 40 93 40 40
**Courriel :** relationclients@lextenso.fr

**Publicité :** julien.combaud@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

**Tarifs 2026**
- Prix TTC au n° : 25,53 €
+ frais de port
- Abonnement France (un an) :
Journal seul : 662,63 € TTC
Recueils + table seuls : 642,21 € TTC
Journal, recueil + table : 893,38 €
Abonnement feuilletable numérique : 274,65 € TTC
- Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 739 €
Journal, recueil + table : 979 €
Abonnement feuilletable numérique : 269 €

**Internet : gazette-du-palais.fr**
**Twitter : @LextensoAvocat**

Commission paritaire n° 0528 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard, 53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées), issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 748 g éq. $CO_2$

PEFC 10-31-1316

Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Cette revue ne peut être reproduite, même partiellement, sauf exceptions prévues par la loi, ni utilisée à des fins d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.
La fouille de textes et de données est interdite conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

**Projets d'articles :** les manuscrits doivent être adressés par courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

## Actualité

GPL493c8 ■ Le projet de loi sur la justice criminelle définitivement adopté 3

GPL493d2 ■ À Lyon, le premier président Bertrand Menay veut sortir la justice du silence 5

GPL492r3 ■ Mandataires judiciaires à la protection des majeurs : « nous ne voulons plus être considérés comme une variable d'ajustement »
entretien avec Anne-Lyne Rouget 6

GPL492x5 ■ Le paradoxe européen de la durabilité : simplifier le *reporting* et judiciariser les engagements
libres propos par Sarah Becker et Nathalie Gimenes 8

## Technique

GPL493a7 ■ Le secret professionnel de l'avocat et l'administration fiscale
étude par André Percheron 10

## Doctrine

GPL493c6 ■ L'article L. 133-4 du Code de la sécurité sociale : entre ambition normative et inefficacité pratique
étude par Stéphane Ceccaldi 13

## Jurisprudence

GPL493d6 ■ Escroqueries aux placements et responsabilité de la banque réceptrice : la localisation du préjudice purement financier dans le règlement *Rome II*
note par Pierre Gondard sous Cass. 1re civ., 6 mai 2026 (4 arrêts) 17

GPL492o8 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine Berlaud 21

GPL491x8 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Nathalie Finck et Samuel Seroc 24

GPL492u7 ■ Chronique de jurisprudence du Conseil d'État - Contentieux administratif et Convention européenne des droits de l'Homme
par Benjamin Defoort et Clémence Appert
en exclusivité sur la Base Lextenso : https://lext.so/GPL492u7 BL

## Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX 27

Sous la responsabilité scientifique de
Jehan-Denis BARBIER, Charles-Édouard BRAULT et André JACQUIN

Erratum : Dans l'article de Pierre Gagnoud et Carole Wojtas, intitulé « La strangulation dans le processus de féminicide : identifier pour mieux prévenir », publié dans *La Gazette du Palais* du 7 juillet 2026 (GPL 7 juill. 2026, n° GPL491t4), les fonctions de M. Pierre Gagnoud ont été omises. Il convient de lire, sous le nom de l'auteur : Pierre Gagnoud, avocat général près la cour d'appel de Poitiers.
La rédaction présente ses excuses à l'auteur ainsi qu'à ses lecteurs pour cette omission.